

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

INSERTIONS.

Annonces, la ligne : 20 c.
Réclames, — : 30
Faits divers, — : 75

RÉSERVES SONT FAITES

On a le droit de refuser la publication des insertions reçues et de même payées sans restitution dans ce dernier cas. Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS, Chez M. HAVAS-LAFFITE et Co, Place de la Bourse, 8.

ABONNEMENT.

Sauver : 30 fr.
Six mois : 16
Trois mois : 8
Poste : 33 fr.
Six mois : 18
Trois mois : 10

On s'abonne :

A SAUMUR, Chez tous les Libraires.
A PARIS, Chez DONGREL et BULLIER, Place de la Bourse, 33.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

SAUMUR,

9 Septembre 1876.

LES ÉLECTIONS MUNICIPALES.

Les élections qui vont avoir lieu dans toute la France, pour compléter les conseils municipaux, soulèvent une question de droit fort curieuse et qui est actuellement à l'étude au ministère de l'intérieur.

Parmi les conseils municipaux qui sont incomplets, il s'en trouve qui ont été dissous par l'autorité préfectorale. Or, la loi constitutionnelle a disposé que les conseils municipaux dissous, tant qu'il n'avait pas été pourvu à leur remplacement, étaient seuls compétents pour nommer le délégué sénatorial.

Peut-on en conséquence prétendre qu'eux seuls peuvent nommer le maire et qu'on doit les réunir à cet effet? on ferait donc désigner le maire par un conseil que le gouvernement s'est vu dans la nécessité de frapper? C'est là une situation assez singulière qui nécessitera l'envoi aux préfets d'instructions spéciales dont on étudie en ce moment les bases.

Du reste, cette question de la nomination des maires est un des principaux sujets de préoccupation au ministère de l'intérieur.

La dernière loi municipale a bien, il est vrai, décidé que dans les communes autres que les chefs-lieux de département, d'arrondissement et de canton, les maires seraient élus par les conseils, mais ce serait une grande erreur de s'imaginer que par cela même le gouvernement puisse se désintéresser dans la question.

Il est bien évident que le maire étant pour le moins autant l'agent du gouvernement que celui de la commune, il ne saurait être indifférent que tel ou tel personnage soit investi des fonctions municipales. Mais il y a plus. Sous tous les régimes, les conseillers municipaux sont toujours venus en-

tenir le préfet ou le sous-préfet des choix à faire pour la mairie, et il n'est pas probable qu'il en soit différemment aujourd'hui.

Il est donc évident que les agents de l'administration recevront à ce sujet du ministère des instructions confidentielles. Ainsi la responsabilité du ministre, pour n'être pas officiellement engagée, ne le sera pas moins en réalité. On comprend, d'autre part, combien est longue et délicate la préparation d'instructions de ce genre, alors surtout qu'il faut tout à la fois contenter la gauche et ne pas mécontenter les populations anti-républicaines.

Dans sa dernière circulaire, le ministre de l'intérieur, tout en avertissant les préfets que les élections pour compléter les conseils municipaux auraient lieu à une époque très-rapprochée, n'a point cependant précisé cette époque. Depuis cette époque, on s'est arrêté à la date du 17 septembre, ce qui permettra aux conseils municipaux d'élire leurs maires avant l'ouverture de la session extraordinaire.

Le ministre de l'intérieur pourra ainsi venir déclarer à l'Assemblée que la loi municipale votée par elle a reçu sa pleine et entière exécution. Comme c'est à peu près la seule chose que le Parlement ait faite dans sa première session, c'est bien le moins qu'on lui prouve qu'on a exécuté sa volonté sur le seul point où il a pu en avoir une.

Chronique générale.

VOYAGE DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE.

Le maréchal arrivera aujourd'hui samedi, à Lyon, principal objectif de son voyage.

L'Agence Havas prétend que le chef de l'Etat veut s'abstenir de politique. Il aurait même manifesté l'intention de n'être pas reçu officiellement. Le personnel administratif du département de Saône-et-Loire seul est venu le saluer à son passage à Chagny.

Le maréchal serait très-disposé à garder la même réserve à Lyon, mais les radicaux de cette ville ne l'entendent pas ainsi, du moins s'il faut en croire les Droits de l'Homme, qui se sont fait adresser la dépêche suivante :

« Lyon, 9 heures 47, soir.

» Malgré le calme le plus parfait, on signale la présence de nombreux agents de la sûreté arrivés de Paris.

» Le bruit court que le colonel Vaugrenaud, délégué par le Président de la République, aurait signifié au préfet le désir du maréchal de ne pas entendre de discours.

» Les présidents du conseil général et du conseil municipal sont décidés à se conformer aux usages établis et à adresser au chef du gouvernement une courte allocution à son arrivée.

» Les conseillers municipaux sont réunis ce soir chez un de leurs vice-présidents pour arrêter les termes de cette allocution, qui sera conforme aux aspirations de la majorité républicaine radicale.

Nous lisons aussi dans la Liberté :

« Nous apprenons de la meilleure source que le maréchal Président de la République prononcera, en arrivant à Lyon, en présence des autorités chargées de le recevoir, un discours important dans lequel il indiquera les grandes lignes qui doivent servir de règle de conduite au gouvernement dans la pratique de nos institutions nouvelles, c'est-à-dire de la République constitutionnelle.

» Ce discours est attendu avec impatience; car, on le sait, le maréchal est habituellement très-sobre de paroles.

C'est la République française qui a conseillé le voyage du maréchal. Le vin est tiré; il faut le boire.

On lit dans le Journal officiel :

Le règlement général de l'Exposition de 1878 et la classification qui doit y être annexée ne sont point encore définitivement arrêtés. Les divers extraits de ces documents,

donnés jusqu'à ce jour par certains journaux, ne peuvent par conséquent offrir aucun caractère d'authenticité. Le texte définitif, aussitôt approuvé par le gouvernement, sera communiqué à la presse et porté officiellement à la connaissance des intéressés. Jusqu'à cette publication, qui ne saurait désormais se faire attendre, il convient de se tenir en garde contre des renseignements forcément inexacts, puisqu'ils ne peuvent provenir que d'indiscrétions qu'il est inutile de qualifier.

On a beaucoup parlé, ces jours derniers, après certains articles de l'Echo universel, de la constitution à la Chambre des députés d'un nouveau groupe qui prendrait une position intermédiaire entre le centre gauche et les constitutionnels de droite, et dont le président devait être M. Léon Renault. Celui-ci, dans une lettre au Temps, dément toute intention de se séparer du centre gauche. Il déclare « que les raisons qui l'ont décidé à siéger au centre gauche subsistent dans toute leur force et que la conduite suivie pendant la dernière session par ce groupe parlementaire n'a fait que l'attacher davantage à la politique que son nom représente. »

On lit dans le Soir :

On s'est préoccupé de savoir si les réservistes en congé pourraient prendre part aux élections municipales. Un congé de vingt-quatre heures ne suffirait pas; or, les militaires ne peuvent participer à aucun vote, s'ils ne sont en congé régulier, aux termes des lois du 27 juillet 1872 (article 5), et 30 novembre 1875 (article 2).

Nous pouvons ajouter qu'il ne sera rien changé sur ce point aux règlements militaires, et que le ministre de la guerre se désintéresse complètement dans cette question.

Au ministère de la marine, la direction des colonies vient de recevoir du contre-

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LA VOUVRE.

(Suite.)

II.

L'INFLUENCE D'UN TRÉSOR.

Le lendemain était un dimanche. Dès le matin, toute la famille se préparait à aller à la messe.

Les jeunes filles tiraient de l'armoire de noyer leurs plus belles robes et leurs plus beaux fichus; les garçons se plongeant la tête dans un seau d'eau, puis peignaient avec soin leur longue chevelure.

Le père Dubois lui-même s'occupait avec une certaine satisfaction de sa rustique toilette. Il était marguillier de son village, et prétendait figurer convenablement au banc d'honneur de l'église.

Paul prétextait un violent mal de tête pour se dispenser de sortir.

Depuis plus de deux heures il était assis sur son

lit, tournant et retournant entre ses doigts l'escarboucle, et parcourant successivement dans le rapide essor de son imagination toute l'échelle des rêves les plus capricieux.

A travers cette espèce d'hallucination fiévreuse, ces vagues et flottantes chimères, une idée s'implantait opiniâtement dans son esprit, l'idée de partir, d'abandonner l'humble demeure champêtre où son diamant ne serait qu'un trésor inutile, et de s'en aller dans quelque grande ville chercher les joies et la fortune que sa chère escarboucle devait lui donner.

En quelques instants cette idée devint un projet, et ce projet une décision.

Il se sentait bien encore intérieurement troublé et inquiet des sollicitudes que son mystérieux départ causerait à ses parents, des larmes qu'il ferait répandre à sa bonne mère. Mais, se disait-il, je leur écrirai dès que j'aurai vendu mon diamant; je leur enverrai assez d'argent pour acheter encore des vignes, des champs, et je viendrai les revoir dès que j'aurai à mon gré parcouru le monde.

Ce qu'il ne disait pas, ce qu'il ne reconnaissait pas lui-même, c'est que la possession de ce diamant si longtemps convoité lui avait déjà changé le cœur.

La veille, il avait caché à tous les regards l'escarboucle comme un larcin; il avait refusé de répondre à sa mère; le matin, il avait menti, et il allait

commettre froidement une atroce cruauté en désertant la maison paternelle.

Dès qu'il vit ses parents cheminer vers l'église, il s'habilla, ferma la porte, et tournant le village par un sentier qui côtoie les plateaux de Haute-pierre, il se dirigea vers la route de Besançon.

Arrivé à la pointe d'un coteau, à l'endroit d'où l'on découvre dans toute sa fraîche et pittoresque beauté le vallon de Moutier avec sa magnifique ceinture de bois et de rochers, et la vallée de Lods avec ses forêts d'arbres fruitiers, il se retourna pour voir encore les lieux qu'il allait quitter.

La cloche tintait encore dans la vieille tour de l'église, et quelques bonnes gens en retard, portant leur livre de prières à la main, hâtaient le pas pour arriver assez tôt à l'office divin.

Un instant son âme fut émue de ce spectacle qui éveillait en lui tant de doux souvenirs; mais bientôt ses songes de fortune l'emportèrent sur cette pieuse sensation.

Il détourna la tête comme pour s'arracher à une tentation dangereuse, se remit en marche, et vers le soir il entra, par la porte taillée, dans les murs de Besançon.

Une fois là, il s'arrêta, ne sachant trop de quel côté se diriger; son escarboucle à la main, il se disait bien avec sa confiance de jeune homme qu'il était assez riche; mais encore fallait-il trouver un marchand, et d'abord un hôtel pour y passer la

nuit.

Tandis qu'il s'en allait de côté et d'autre, les yeux en l'air, toisant les étages de toutes les maisons, et cherchant une enseigne de bon augure, il fut arrêté par un petit homme noir, dont la figure, en essayant de sourire, grimaçait d'une façon affreuse.

Les vieilles femmes de Moutier qui racontent cette véridique histoire prétendent que ce petit homme noir était le diable. Mais le fait n'est nullement démontré, d'autant que le diable a toujours une difformité qui le désigne suffisamment à l'animadversion de toute âme chrétienne, soit une grande paire de cornes, soit un œil flamboyant ou un pied fourchu, et l'individu dont il s'agit n'avait, au dire même de Paul, aucun de ces signes surnaturels. Il était habillé fort décentement, et son langage et ses manières annonçaient un personnage parfaitement bien élevé et fort poli.

Il s'approcha de Paul le chapeau à la main, il s'enquit avec une aimable prévenance de l'objet de ses recherches, lui offrit de le conduire lui-même dans un très-bon hôtel, où l'on ne recevait, disait-il, que des gens comme il faut; puis, tout en marchant à côté de lui, et en causant des monuments de Besançon, de ses promenades et de ses fêtes publiques, il gagna si vite et si bien la facile confiance de Paul que le jeune aventurier n'hésita pas à lui conter de point en point qui il était, quelle

amiral de Pritzbuer, gouverneur de la Nouvelle-Calédonie, un nouveau travail relatif aux grâces.

Ce travail, qui contient, paraît-il, de nombreuses propositions en faveur des déportés, sera prochainement communiqué au garde des sceaux.

Il est très-probable, pour ne pas dire certain, que M. Dufaure soumettra ces nouveaux dossiers à la commission mixte, instituée près du ministère de la justice, commission qui doit reprendre ses séances, en octobre prochain.

On lit dans le XIX^e Siècle :

Parmi les condamnés qui ont ressenti les effets de la clémence présidentielle, il s'en trouve déjà quelques-uns, et il s'en trouvera probablement d'autres par la suite, dont la peine (déportation dans une enceinte fortifiée ou déportation simple) se transformera en détention. On a pensé à tort que ces condamnés seraient ramenés en France, et qu'ils y subiraient dans nos prisons les années de détention encore à leur charge.

Il y eût eu là pour beaucoup une véritable aggravation de peine, et l'administration n'a pas voulu qu'il en fût ainsi.

Des instructions ont été adressées par M. le ministre de la marine à M. le gouverneur de la Nouvelle-Calédonie pour que la peine de la détention soit subie dans la colonie, c'est-à-dire à l'air libre, et sans aucune aggravation dans la situation des condamnés.

On lit dans la Patrie :

A la suite d'une correspondance échangée à ce sujet, le ministre de la marine vient d'adresser des instructions au préfet maritime de Toulon pour le rapatriement en France des déportés de la Nouvelle-Calédonie récemment graciés par le chef de l'État.

Ces rapatriements auront lieu gratuitement, sur les transports de l'État qui font le service régulier entre la France et Nouméa. Durant la traversée, les graciés auront droit au coucher et à la nourriture accordée aux hommes de l'équipage. Rien ne les empêchera, d'ailleurs, d'améliorer ce régime au moyen des ressources dont ils peuvent disposer.

Telles sont les dispositions prises par le vice-amiral Fourichon ; elles assurent aux déportés un traitement convenable et sauvegardent les divers intérêts en présence.

Pétition au Sénat en faveur des aumôniers militaires.

Voici le texte d'une pétition qui se signe en ce moment en Bretagne :

« Messieurs les sénateurs,

» Les aumôniers militaires que l'Assemblée nationale accordait, il y a deux ans, à nos sollicitations, viennent d'être frappés par la Chambre des députés ! Une majorité

s'est trouvée pour supprimer le crédit qui les fait vivre. Deux cent dix-sept députés ont voté la déchéance des représentants de Dieu dans l'armée. Ils ont fait cela malgré la loi du 20 mai 1874 qui allouait un traitement aux aumôniers, malgré le gouvernement tout entier qui s'y est opposé par son vote, malgré nos sentiments, et, pour un certain nombre, malgré leurs promesses.

» Est-ce là un effet nécessaire des circonstances où nous sommes ? Devons-nous croire que c'est un commencement ? Et bientôt, serons-nous donc ramenés aux mauvais jours de notre histoire ?

» Quoi ! nous avons accepté par amour de la France l'obligation du service militaire personnel, nous donnons à pleines mains tout l'argent qu'on nous demande, nous faisons à l'État tous les sacrifices, et en retour nous ne pourrions pas stipuler pour l'âme de nos enfants !

» L'armée, en les prenant, mit auprès d'eux des aumôniers militaires pour les soutenir, les fortifier, les bénir, leur parler d'une autre vie, pour établir entre elle-même et Dieu des rapports libres et permanents.

» Et ce qui fut fait, il y a deux ans, à la satisfaction des consciences chrétiennes, les hommes d'aujourd'hui voudraient le défaire ?

» Cela n'est pas possible.

» Dans tous les temps et chez tous les peuples il y a eu des prêtres au milieu des troupes, en paix comme en guerre. L'Angleterre, l'Autriche, la Prusse, la Russie, la Suède, affectent au service religieux de leurs armées des sommes considérables, et qui laissent loin derrière elles le maigre crédit que la majorité des députés vient de refuser.

» Messieurs les sénateurs,

» Nous vous en prions, veuillez rétablir au budget du ministère de la guerre la somme de 281,904 fr. pour le traitement des aumôniers, et cette autre de 89,700 fr. qui représente les frais de culte. Protégez l'institution tutélaire des aumôniers de garnison. Ne permettez pas que la religion soit offensée dans le pays de saint Louis et de Jeanne d'Arc.

» Le Sénat a un pouvoir législatif égal à celui de la Chambre des députés.

» Maintenez ce pouvoir et faites-le respecter.

» Veuillez agréer, messieurs les sénateurs, nos très-respectueux hommages. »

L'excellente petite feuille de Marseille, le *Citoyen*, raconte un nouveau vol de cadavre commis par les solidaires à Saint-Maximin. Il s'agit d'un pauvre scieur de long qui se mourait, et sur lequel les libres penseurs avaient jeté leur dévolu pour faire une manifestation.

« Mais voilà que, mauvaise garde ayant été faite, dit le correspondant du *Citoyen*, le digne curé, toujours prêt à porter les consolations là où le péril est le plus imminent, parvint, à quatre reprises différentes, à pénétrer jusqu'au chevet du moribond. Il ne fut pas mal reçu d'ailleurs, le malade étant

un ancien membre de la confrérie des pénitents bleus, depuis passé aux impénitents rouges.

» — Ah ! monsieur le curé, lui dit-il, j'ai plus besoin de vous que de bien d'autres !

» Le prêtre entendit sa confession, le reconcilia avec Dieu ; puis, tout à fait préparé, le malade reçut avec componction les derniers sacrements, l'extrême-onction et le saint viatique, cette force suprême de ceux qui vont accomplir le grand voyage.

» Vous croyez donc que les frères et amis vont se tenir pour battus ? Ah ! c'est connaître bien peu l'impudence radicale ! On envoie des invitations de toutes parts ; on se réunit au prochain cabaret, où, selon les rites de la libre pensée, on répand à flots les libations funéraires, et sur deux files on se rend ensuite au cimetière.

» On remarquait dans l'assistance un des membres les plus influents du conseil municipal de Saint-Maximin, les deux adjoints, — nous recommandons particulièrement ces fonctionnaires publics à la bienveillante attention de M. de Marcère, — et aussi l'instituteur-adjoint, poussé sur les nouvelles couches et l'espoir de l'instruction laïque.

» Un citoyen Jausseran, dit Orange (il faut foncer la nuance), jette sur le cercueil une poignée de terre et ces paroles : *Salut et fraternité !* Pauvre artisan, mort en chrétien et revenu dans le sein de l'Eglise, ne pouvaient-ils donc l'épargner cette poignée de boue et cette dernière insulte ! »

Les journaux radicaux, si prompts à jeter feu et flamme au nom de la liberté de conscience, dès qu'on refuse une escorte à l'homme qui se fait enterrer en solidaire, se garderont bien de flétrir cette violation flagrante de la liberté de conscience.

Etranger.

Événements d'Orient.

Il paraît que l'Agence Havas nous a donné une nouvelle erronée en annonçant l'occupation d'Alexinatz par les Turcs. Nous l'avons enregistrée comme tous les autres journaux, et maintenant nous la voyons démentie par plusieurs dépêches particulières.

Alexinatz est donc toujours au pouvoir des Serbes, et n'a même pas été attaquée. Seulement les Turcs essaient de s'en emparer en la tournant et en marchant sur Deligrad, de manière à couper toutes les communications.

Dans le Monténégro, les Turcs n'ont pas les mêmes succès. Bazzo Petrovitch, plusieurs fois attaqué par Dervich-Pacha, a gardé toutes ses positions, et il immobilise le général ottoman à Podgoritza. Medun, bloqué par les Monténégrins, n'a pu être ravitaillé, malgré toutes les tentatives faites par les troupes turques. On s'est battu presque tous les jours sur la frontière ; mais les assaillants repoussés n'ont pu pénétrer dans la Montagne-Noire.

A Constantinople, le gouvernement veut

bien traiter la paix, mais il refuse toute négociation. Du reste, en ce moment, il est tout entier aux fêtes de l'intronisation du nouveau sultan, qui a reçu avant-hier, à la mosquée d'Eyoub, l'investiture du fameux sabre d'Osman, que l'infortuné Mourad n'avait jamais pu ceindre.

Voilà Hamid II consacré khalife, chef des croyants ; il prend en mains les rênes du pouvoir, et il va nous donner la mesure de sa capacité politique et des espérances qu'il faut fonder sur son avènement.

Le *Standard* publie la dépêche suivante qui annonce une nouvelle très-grave si elle est confirmée :

« Berlin, jeudi. On ne croit pas ici que la communication faite par Safvet pacha aux ambassadeurs étrangers déclarant que la Porte ne pour- rait consentir à un armistice soit réellement immuable ; dans le cas contraire, la Russie enverrait immédiatement un ultimatum à Constantinople par le général Ignatieff, qui est en ce moment à Varsovie. La guerre serait alors inévitable et aurait comme contre-séquence la dissolution de l'alliance des trois empereurs. Ceci est déclaré à la fois dans les cercles semi-officiels allemands et autrichiens. »

ROME.

L'encyclique que le Pape lira dans le prochain consistoire est sous presse.

L'encyclique déplore la guerre toujours croissante que l'on fait à l'Eglise ; elle désigne quelques gouvernements comme les auteurs de cette injuste persécution et les déclare responsables des dommages qu'ils causent à la société.

Le général Cabrera a demandé par le télégraphe la bénédiction du Pape, qui lui a été envoyée.

AUTRICHE.

De grandes manœuvres militaires ont commencé près de Vienne le 28 août ; elles se continuent sur le terrain situé entre la capitale et la frontière de la Moravie et vont s'étendre jusque dans cette province. L'archiduc Albert dirige en personne ces manœuvres, qu'on dit être d'un intérêt particulier. S. M. l'empereur y assiste et suit de près les cantonnements des troupes. Beaucoup d'étrangers de distinction sont arrivés à Vienne pour assister à ce spectacle militaire, entre autres le prince Arthur d'Angleterre.

ANGLETERRE.

Nous lisons dans le *Pall Mall* que le cardinal Manning, en refusant de prendre part à un meeting convoqué à Londres au sujet des atrocités turques, a exprimé l'horreur que lui causent ces cruautés, et a déclaré que personne plus que lui ne désirait l'affranchissement des chrétiens d'Orient du joug turc. Mais Son Eminence ne voit pas l'utilité des meetings, incapables de formuler une politique définie, et elle ne croit pas

découverte il avait faite, et quel motif l'amenait dans la vieille capitale de la Franche-Comté.

— En vérité, mon jeune monsieur, s'écria alors l'inconnu, vous devez rendre grâce au hasard qui m'a amené sur votre route, vous ne pouviez faire une meilleure rencontre ; car sachez que je suis maître Finlappi, connu dans toute la province comme l'un des plus habiles joailliers qui existent. Il n'y a pas ici une paire de pendants d'oreilles, un bracelet précieux, un collier de perles qui n'ait passé par mes mains, et je ne borne point le cercle de mes entreprises à ce qu'on peut attendre de moi dans les villes de Franche-Comté.

» J'ai un atelier, un magasin à Paris même, et c'est là qu'il faut que vous alliez vous-même, si vous voulez user comme il convient du trésor que la fortune vous envoie.

» Peste ! le diamant de la vouivre ! Ah ! il y a longtemps que je désire le voir, et je vous en donnerai sans marchander une somme dont vous serez vous-même stupéfait.

» Ah ! vous êtes heureux, jeune homme ! vous entrez dans la vie par la bonne porte, par la porte d'or, et il ne tiendra qu'à vous bientôt de faire une belle figure dans la capitale de France, de marcher de pair avec les plus riches seigneurs, de voir le roi. »

— De voir le roi ! s'écria Paul, qui écoutait ce dithyrambe de joaillier avec un enthousiasme tou-

jours croissant. Vous croyez que je pourrais avoir l'honneur d'approcher le roi ?

— Oui, certainement reprit Finlappi, et c'est moi-même qui vous en donnerai les moyens si vous voulez avoir quelque confiance en moi. Ne me remerciez pas ; en agissant ainsi, je ne fais que céder à mon propre penchant. Votre physionomie m'intéresse, et puis, je vous le dirai, j'aime les gens heureux, les gens qui sont nés sous une bonne étoile, et qui, dès leurs premiers pas dans la vie, se trouvent choyés et dorlotés par la fortune. Il y a du plaisir à s'occuper de ces gens-là ; car on sait que les services qu'on cherche à leur rendre fructifient comme le grain jeté sur une terre féconde. Quant à ces malheureux qui travaillent, qui s'épuisent pour amasser jour par jour, à la sueur de leur front, de quoi acheter une cabane et un coin de champ, ce sont des misérables dont la vue ne m'inspire qu'un profond mépris.

— Hélas ! se dit Paul, mon père a travaillé ainsi, et c'est pourtant un brave homme. Mais il n'osa faire cette réflexion à haute voix de peur de paraître, devant son nouvel ami, au-dessous de sa situation.

— Ainsi donc, ajouta Finlappi, si vous voulez vous en rapporter à moi, je me charge de placer votre bijou ; et justement je sais un très-haut personnage qui donnerait plusieurs de ses châteaux pour un tel diamant. Vous partirez pour Paris ; je

dois même y aller dans quelques jours, et je vous retrouverai là.

— Mais, pour partir, balbutia Paul...

— Ah ! j'entends ce que vous voulez dire. Vous arrivez de votre village de Moutier, où l'on voit sans doute plus de cailloux que d'écus, et votre bourse est vraisemblablement trop peu garnie pour que vous puissiez... C'est bon, c'est bon, je vous avancerai moi-même l'argent nécessaire pour que vous puissiez vous rendre dignement à Paris ; et afin que vous ne croyiez pas que je songe à abuser de votre jeunesse et de votre confiance, vous garderez avec vous l'escarboucle, et vous me la remettrez là-bas en échange d'une belle pile d'argent.

A cette libérale proposition, Paul fut près de se jeter dans les bras du joaillier et de le serrer sur son cœur.

— Oh ! le généreux homme ! se disait-il, quelle énergie de caractère ! quel esprit lumineux et quelle grandeur d'âme ! Et notre bon curé qui me répétait si souvent que dans les villes il fallait se tenir en garde contre les voleurs et les fripons. Pour mon début, j'ai du bonheur, car voilà un individu qui me voit pour la première fois et qui me traite avec un dévouement sans égal.

— A quoi pensez-vous donc ? demanda Finlappi.

— Ah ! mon digne monsieur, répondit Paul, je pense que je ne puis assez remercier le sort qui

m'a fait rencontrer un homme tel que vous, et je voudrais bien, avant de partir pour Paris, écrire à mes parents pour leur raconter tout mon bonheur.

— Attendez quelques jours. Quand vous aurez vu la capitale, quand vous aurez été présenté à la cour (car il faut que vous soyez présenté à la cour), quand vous jouirez enfin de la splendide fortune que vous tenez entre vos mains, vous rejoindrez bien plus le cœur de vos parents en leur annonçant tant de merveilles.

— Vous avez raison, monsieur, reprit Paul, et je pourrai leur envoyer de Paris quelques beaux présents que je ne parviendrais peut-être pas à me procurer à Besançon.

— C'est parfaitement juste. Vous enverrez à madame votre mère des robes de velours, des dentelles à mesdemoiselles vos sœurs, des armes damasquinées et des chaînes d'or à vos frères.

Cette fois Paul regarda le joaillier avec défiance, pensant que ces paroles n'étaient qu'une amère moquerie ; mais le visage de Finlappi ne trahissait pas la moindre apparence d'ironie.

— Allons, se dit Paul, il parle sérieusement, et il est certain à présent que je suis immensément riche.

(La suite au prochain numéro.)

illeurs qu'il soit de bonne politique de se lancer dans un mouvement qui peut changer le conflit turco-serbe en une guerre européenne.

Chronique Locale et de l'Ouest.

ÉLECTIONS MUNICIPALES COMPLÉMENTAIRES DANS L'ARRONDISSEMENT DE SAUMUR.

Voici la liste des vingt-huit communes de notre arrondissement qui seront appelées à compléter leurs conseils municipaux le dimanche 17 septembre prochain, conformément au décret du 12 août dernier :

- Canton de Doué. — Brigné, Forges, Louvessé-Rochemenier, Martigné-Briand, Meilleville, Soulanges, les Verchers.
- Canton de Gennes. — Louerre.
- Canton de Montreuil-Bellay. — Cizay, Courchamps, Saint-Just-sur-Dive, Saint-Macaire-Bois, le Puy-Notre-Dame.
- Canton de Saumur (nord-est). — Allonnes, Varennes.
- Canton de Saumur (nord-ouest). — Saint-Lambert-des-Grèves, Saint-Lambert-des-Grèves.
- Canton de Saumur (sud). — Bagneux, Varennes.
- Canton de Vihiers. — Cernusson, les Cerisiers, Cléré, Montilliers, Nueil, Passavant, Tréfont, le Voide.

Hier soir, vers 6 heures 1/2, il est tombé sur Saumur, pendant près de dix minutes, une pluie de grêle de la grosseur de petits pois. Cette grêle, accompagnée de beaucoup de vent, n'a pu produire aucun mal. Cette nuit, il a fait très-froid; des campagnards prétendent même qu'il y a eu une légère gelée.

D'après les instructions du ministère, les réservistes aujourd'hui sous les drapeaux devront, avant de rentrer dans leurs foyers, prendre part à une grande revue d'honneur qui sera passée par les commandants en chef des corps d'armée.

La plupart de ces derniers profiteront sans doute de la circonstance pour faire connaître leur impression au sujet des réserves qu'ils ont été appelés à voir manœuvrer.

Cette impression, disons-le de suite, est en général satisfaisante. Si l'instruction militaire de quelques-uns laisse encore à désirer, ils y ont suppléé par beaucoup de zèle et de bonne volonté à remplir leurs devoirs militaires.

Nous lisons dans l'Indépendant d'Indre-et-Loire paru jeudi soir à Tours :

« Ce matin, à 10 heures, M. le général du Barail, commandant en chef le 9^e corps d'armée, a passé en revue le 32^e régiment de ligne; venant d'Angers et les réservistes; ces troupes doivent quitter demain notre ville pour prendre part aux grandes manœuvres. Beaucoup de troupes sont dirigées sur Veigné, Chédigny, Saint-Quentin et le camp du Ruchard. »

La tenue des troupes est excellente et les réservistes paraissent se faire assez facilement à leur nouvelle existence.

Il faut leur savoir gré de leurs efforts, car le sacrifice qu'on exige d'eux est passablement onéreux, et il nous semble, pour le dire en passant, que la plupart des journaux font un peu la note quand ils disent à l'envi que les réservistes sont très-satisfaits de leur nouvelle position. Ils ont de l'entraînement, ils supportent allégrement les conséquences de la loi militaire, soit; mais ils ont au bien général le sacrifice momentané de leurs intérêts et de leurs affections. Il est bon de ne pas l'oublier et de leur tenir compte de leur abnégation et de leur obéissance aux lois du pays. »

On annonce l'arrivée à Tours des deux attachés militaires de l'ambassade d'Allemagne à Paris.

M. le baron de Bulow, chef d'escadron d'état-major et aide-de-camp de l'empereur, et M. Thérémine, chef d'escadrons d'artillerie, vont assister aux grandes manœuvres de cavalerie commandées par le général du Barail.

Le Journal de Mamers signale un cas de longévité assez curieux : Il s'agit d'une famille Roussard, dont tous les membres sont nés à Jupilles, canton de

Château-du-Loir, et qui tous ont été domiciliés aujourd'hui dans le canton de Mamers, sauf un membre qui demeure à Vaas, canton de Mayet.

Voici le cas : D'un mariage sont nés plusieurs enfants dont six existent encore maintenant. Tous sont très-bien portants et forment, leurs âges additionnés, le chiffre respectable de 505 ans. Particularité remarquable, ils sont tous six veufs et ne se sont pas remarqués.

Si on désire les noms et la demeure de ces braves gens, nous allons les donner :

Roussard, Pierre, à St-Vincent,	90 ans.
— Urbain, à St-Cosme,	88 —
— Jeanne, à St-Vincent,	86 —
— Etienne, —	82 —
— Julien, —	80 —
— Anne, à Vaas,	79 —
Ce qui fait bien notre chiffre	505 ans.

Anne, la dernière nommée, la plus jeune (!), et que ses aînées appellent « la gamine », a perdu dernièrement son mari à l'âge de 92 ans.

Il y a une douzaine de jours, un enfant de six ans, François Rabory, demeurant à la ferme du Chevrier, commune de Fromentières, arrondissement de Château-Gonthier (Mayenne), a été tué par une machine à battre.

Vers sept heures du soir, profitant de l'absence de sa mère, il s'échappa de la maison et vint furtivement au pied de la machine; il monta une petite échelle qui y donne accès, et sa tête se trouvant prise entre un angle du manège et l'un des bras qui le font mouvoir, fut coupée comme avec des ciseaux; la moitié de la tête tomba à terre.

Il est inutile de dépeindre la douleur des parents en présence de cette mort affreuse.

On va lancer prochainement à Lorient le vaisseau cuirassé de 1^{re} classe le Redoutable. L'immense vaisseau est prêt à prendre la mer, et les ingénieurs viennent de décider que le lancement solennel aurait lieu le mercredi 20 septembre. Le nouveau cuirassé que la ville de Lorient et tous les environs viendront fêter, car il y aura des trains de plaisir, etc., est à peu près du même tonnage que l'Annamite. Sa construction est toute moderne. C'est dire que tous les perfectionnements possibles y ont été apportés. Plus complet que tous ses prédécesseurs, le vaisseau de Lorient sera le dernier de la série des grands cuirassés de 1^{re} classe.

ADMINISTRATION DES POSTES.

Un concours général pour le surnuméraire de l'administration des postes aura lieu le jeudi 28 septembre 1876.

Ce concours se tiendra au chef-lieu de chaque département.

Les jeunes gens de dix-huit à vingt-cinq ans sans infirmités et dont la taille n'est pas inférieure à 1 m. 54, peuvent y prendre part.

Les militaires et tous les fonctionnaires publics comptant cinq années de services rendus à l'Etat sont admis jusqu'à trente ans.

La même latitude est accordée aux aides assermentés ayant participé pendant trois ans au moins au service des postes.

Les candidats devront se présenter sans retard devant le directeur, chef du service des postes de leur département, qui leur donnera tous les renseignements dont ils auront besoin.

Aucune demande ne sera reçue après le 24 septembre.

PERCEPTION DE SAUMUR.

Les personnes qui acquittent leurs contributions en deux paiements sont priées de solder le deuxième terme payable en septembre.

Faits divers.

Le Mémorial de la Loire rapporte un incident assez comique dont le héros est M. Louis Besson, directeur du théâtre de Saint-Etienne, ancien rédacteur du Journal de Lyon.

M. Besson fait partie d'une des classes de réservistes récemment convoqués. Il a dû, à cet effet, abandonner sa troupe, pour rejoindre à Grenoble le régiment d'artillerie auquel il appartient.

Comme il possède la taille d'un tambour-major et l'embonpoint d'un père noble, lorsqu'il s'est agi de l'habiller, il a été impossible de trouver des habits à sa taille. Que faire? On a reculé devant la dépense d'un équipement neuf, qui eût été la seule solution possible, et le directeur-artilleur est employé dans les bureaux militaires, où il fait de la comptabilité, en attendant avec impatience l'heureux jour qui, en lui rendant la liberté, lui permettra de se rendre à Saint-Etienne surveiller les débuts de sa troupe.

Un fait du dernier comique vient de se passer à la foire de Marseille. On voyait se précipiter la foule à l'entrée d'une baraque à laquelle elle livrait un véritable assaut, ébranlant de toutes parts le fragile abri. Il s'agissait en effet d'un phénomène curieux entre tous, d'un monstre marin comme on en voit rarement ou plutôt comme on n'en voit pas... d'une sirène, en un mot!

Dans l'antiquité, il n'y a pas que les poètes, le bon Homère entre autres, qui leur consacrent une longue rhapsodie, qui aient parlé des sirènes; les historiens et les naturalistes, Aristote, Plin et plusieurs autres en traitent longuement. A toutes les époques on trouve des documents touchant ces êtres étranges, et quelques-uns, empreints d'un tel cachet de véracité et de bonne foi, que l'on est amené, malgré soi, à ne pas oser nier positivement leur existence. Il y a quelques années, un matelot des îles Normandes, cook (cuisinier) à bord d'un brick qui sillonnait les mers de la Chine et l'Océan indien, nous affirmait, en jurant ses grands dieux, qu'un jour qu'il était à la pêche dans un canot avec quatre hommes de l'équipage, il vit à plusieurs reprises bondir sur les lames vertes, la mer étant calme, à l'approche d'un orage, une femme d'une grande beauté, dont les longs cheveux verdâtres étaient éparés sur le torse, qui poussa plusieurs sons que lui et ses compagnons ont trouvé mélodieux.

Ils avaient dans l'embarcation un fusil de chasse à deux coups, mais ils n'ont osé faire feu dans la crainte de commettre un crime. Mais l'une des pièces les plus curieuses et qui nous paraît une preuve assez difficile à discuter à l'appui de l'existence réelle des sirènes (ichthyanthropes), se trouve dans un curieux recueil du dix-septième siècle, intitulé : Recueil des mémoires et conférences qui ont été présentées à Monseigneur le Dauphin pendant l'année MDCLXXII par Jean Baptiste Denis, conseiller et médecin ordinaire du Roi. A Paris, chez Frédéric Léonard, imprimeur du Roy, rue Saint-Jacques, à l'Écu de Venise.

Ce curieux document est intitulé : Extrait d'une lettre écrite de la Martinique par M. Christian, à un licencié de Sorbonne, touchant un homme marin qui a paru aux côtes de cette île, vers le Diamand, grand rocher situé vers le sud, où l'on va dénicher les jeunes oyseaux.

Il y a une fort belle gravure représentant ce... prodige, et le rapport se termine ainsi :

« On laisse aux curieux à conjecturer, si c'est un monstre ou une espèce seconde, et, supposé que ce soit un monstre, de quelle manière il a pu être engendré. Ric Rimber rapporte que la famille des Marimis en Heipaigne, est venue d'un triton et d'une damoiselle, dont il eut la compagne. Mais de savoir s'il est aussi semblable à l'homme dans les parties intérieures, que dans les traits du visage; s'il peut vivre et se reproduire dans l'eau, c'est aux Scayans à décider ces questions et à nous de rapporter fidèlement ce que nous avons appris. »

Donc, à Marseille, on montrait, il y a deux jours, un homme-marin, un homme-poisson, et la baraque de l'impresario faisait de l'or, et la foule se pressait curieuse, avide.

En effet, dans un aquarium grillé, un être à figure assez agréable et dont la partie inférieure se terminait en poisson, comme la femme du poète latin, formosa superne, prenait ses ébats aquatiques; et la science se préparait, en dépit de son scepticisme, à classer le nouvel être entre M. Littré et le singe, son grand-père, en passant par le calman. Mais, à déception! un curieux plus indiscret que les autres toucha, palpa, l'incrédule. Il acquit la certitude que l'appendice postérieur était en... caoutchouc!

Grande rumeur! l'ichthyanthropé n'est qu'un pauvre décroiteur qui, moyennant une récompense honnête, se fait soumettre à ce bain prolongé. La fièvre de la curiosité se transforme en colère, et le monstre de l'homme-poisson apocryphe s'est estimé

très-heureux d'échapper à la vindicte populaire en fermant sa baraque et prenant prudemment la poudre d'escampette, qui a, comme on sait, la vertu de rendre invisible mieux que ne le ferait l'anneau de Gyges.

Menus propos.

LE MARÉCHAL DE MAC-MAHON A LYON.

Des fêtes qui, dit-on, seront données par la municipalité de Lyon, en l'honneur du Président de la République.

PREMIER JOUR.

A huit heures du matin. Douze pois fulminants seront écrasés par le conseil municipal sur le trottoir de la place Bellecour. Ces détonations annonceront le commencement des réjouissances.

A huit heures et demie. Vermouth général pour les membres du conseil municipal.

A neuf heures du matin. L'orgue de Barbarie, attaché à l'Hôtel-de-Ville, se rendra devant les fenêtres de l'auguste visiteur et fera entendre les morceaux suivants :

- 1^o L'or est une Chimère..... Meyerbeer.
- 2^o Où peut-on être mieux qu'au sein de sa famille..... Inconnu.
- 3^o Et l'on ne dira pas que je fais des folies, air de la Dame-Blanche... Boieldieu.

A onze heures. Le tramway s'arrêtera devant l'hôtel où résidera l'illustre visiteur et le conduira gratuitement à la maison de ville. Les aides de camp voyageront sur la plate-forme.

A onze heures et demie. Bitter général.

A midi. Déjeuner.

MENU.

- Saucisson de Lyon.
- Omelette au lard.
- Veau froid et salade.
- Fromage de Mont-d'Or.
- Mazagrans avec ou sans cognac.
- Vin de Beaujolais 1877.

A une heure. Promenade sur les bords de la Saône. Une tapissière, attelée d'un vigoureux cheval, se tiendra à la disposition de l'illustre voyageur. Les aides de camp monteront sur la banquette de devant, en lapins.

A quatre heures. Retour. Absinthe générale.

Jeux de société. Billards. Les heures de nuit sont à la charge des consommateurs.

A sept heures. Banquet.

MENU.

- Soupe au vin.
- Matelote d'anguilles.
- Veau chaud.
- Épinards.
- Dessert.
- Fromage de Gruyère.
- Noisettes.
- Nèfles.
- Vins.
- Eau de Saint-Calmier 1856.
- Eau de Vals 1864.

Neuf heures. Représentation de gala, au Grand-Théâtre, donnée par les acteurs du Théâtre de Rive-de-Gier.

On entendra :

- 1^o Le Dîner de Madelon, vaudeville à grand spectacle;
- 2^o L'Amand d'Amada, chantée exceptionnellement par le vice-président du Conseil général;
- 3^o Le quatrième acte de la Tour de Nesle (Buri-dan, M. Alfred; Marguerite, M^{lle} Léonie; Orsini, M. Edouard; Louis X le Hutin, M. Jules).

(L'entrée du roi dans sa bonne ville de Paris se fera à pied, M. Jules n'aimant pas l'équitation).

Rafraîchissements. Orgeat, limonade, bière.

Onze heures. Vingt-cinq cartes d'entrée pour le bal Valentino, situé dans le faubourg de la Guillotière, seront remises aux illustres voyageurs. Le vestiaire reste à leur charge.

DEUXIEME JOURNEE.

Huit heures. Grande chasse à courre dans les environs de Givors.

Trente lapins seront lâchés dans la plaine.

Le soir, banquet. On mangera les lapins qui auront été tués le matin.

Tel est le programme des fêtes qui, dit-on, attendent le Président de la République à Lyon. Le conseil municipal, après l'avoir adopté, a voté des remerciements à celui de ses membres qui l'a rédigé.

Celui-ci a surtout obtenu le plus vif succès en lisant la péroraison de son rapport : nous le citons in-extenso : « Ce programme, citoyens, montrera à tout l'univers que la deuxième ville de France sait, en honorant les hôtes illustres qui la visitent, allier la plus large munificence à la plus stricte économie. »

(Eugène.) Albert MILLAUD.
Pour les articles non signés : P. GONER.

Voici le sommaire des gravures que l'Univers illustré a publié dans son numéro de la semaine dernière :

Concours pour l'Ecole de Rome, Grand Prix de peinture : Priam venant demander à Achille le corps d'Hector, tableau de M. J. Wencker; portraits d'Eugène Fromentin et de Félicien David; événements d'Orient: orphelins bulgares recueillis en Serbie, professeurs bulgares réfugiés au quartier général serbe, l'infanterie serbe chargeant les Turcs à la bataille d'Alexinatz, ambulance établie dans une maison particulière à Belgrade, rixes entre des musulmans et des chrétiens à Constantinople; Philadelphie: Vue de Broad-Street, la cloche de l'indépendance, vente d'un journal centenaire. — Rébus, problème d'échecs.

L'Univers illustré offre en ce moment à ses abonnés une prime gratuite d'une valeur exceptionnelle: LE THEATRE DE GEORGE SAND, comprenant quatre beaux volumes. — Abonnements: Paris et départements, un an, 22 fr.; six mois, 11 fr. 50; trois mois, 6 fr. Bureaux: 3, rue Auber (place de l'Opéra).

Librairie FIRMIN-DIDOT ET Co, rue Jacob, 56, PARIS.

LA MODE ILLUSTRÉE
JOURNAL DE LA FAMILLE
SOUS LA DIRECTION
DE M^{me} EMMELINE RYMOND.

Ce journal, indispensable à toutes les mères de famille, paraît le samedi de chaque semaine: il donne par an plus de 2,000 gravures sur bois; — 24 planches, dans lesquelles on trouve plus de 300 modèles nouveaux de patrons en grandeur naturelle, pour vêtements de toutes sortes et de tous les âges; — romans, nouvelles, etc.

Un numéro spécimen est envoyé gratis à toute personne qui en fait la demande par lettre affranchie.

On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste, à l'ordre de MM. FIRMIN-DIDOT ET Co, 56, rue

Jacob, à Paris. On peut aussi envoyer des timbres-poste: dans ce cas, il faut ajouter pour chaque trois mois un timbre de 25 centimes, soit 4 timbres pour l'année.

PRIX POUR LES DÉPARTEMENTS :

1^{re} édition: 3 mois, 3 fr. 50; 6 mois, 7 fr.; 12 mois, 14 fr.

4^e édition: avec une gr. coloriée chaque numéro: 3 mois, 7 fr.; 6 mois, 13 fr. 50; 12 mois, 25 fr. S'adresser également dans les librairies des départements.

La Turquie contemporaine, tel est le titre d'un volume de M. William N. Senior, dont la librairie Calmann Lévy vient de publier une nouvelle édition. Ce livre n'est pas seulement le récit d'un touriste qui peint sous des couleurs vives et saisissantes les merveilles de l'Orient; c'est aussi, c'est surtout une très-judicieuse et très-solide étude de mœurs, des idées politiques et religieuses du peuple. Les événements dont la Turquie est le théâtre donnent à ce volume un intérêt tout particulier.

CHEMIN DE FER DE POITIERS

Service d'été, à partir du 20 juin.

Départs de Saumur:		Arrivées à Poitiers:	
6 h. 20 m. matin.	11 — 30 —	10 h. 30 m. matin.	4 — 30 — soir.
1 — 30 — soir.	7 — 40 —	9 — 7 —	11 — 41 —
Départs de Poitiers:		Arrivées à Saumur:	
5 h. 50 m. matin.	10 — 45 —	9 h. 37 m. matin.	3 — 30 — soir.
12 — 30 — soir.	6 — 20 —	7 — 39 —	11 — 18 —

Tous ces trains sont omnibus.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 8 SEPTEMBRE 1876.

Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.	Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.	Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 % J. déc. 1875	71 50			Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p. j. nov.	757 50			Canal de Suez, jouiss. janv. 70.	712 50		
4 1/2 % J. sept.	101 50			Crédit Mobilier	201 25			Crédit Mobilier esp., j. juillet.	620		
5 % J. nov.	105 90			Crédit Foncier d'Autriche	490			Société autrichienne, j. janv.	592 50		
Obligations du Trésor, 1. payé.	490			Charentes, 400 fr. p. j. août.	420			OBLIGATIONS.			
Dép. de la Seine, emprunt 1857	328			Est, jouissance nov.	640			Orléans	330 50		
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	490			Paris-Lyon-Méditerran., j. nov.	1010			Paris-Lyon-Méditerranée	323		
— 1865, 4 %	514 50			Midi, jouissance juillet.	795			Est	335		
— 1869, 3 %	377 50			Nord, jouissance juillet.	1395			Nord	334		
— 1871, 3 %	366			Orléans, jouissance octob.	1085			Ouest	329		
— 1875, 4 %	498			Ouest, jouissance juillet, 65.	700			Midi	328 50		
Banque de France, j. juillet.	3715			Vendée, 250 fr. p. j. août.	1425			Deux-Charentes	320		
Comptoir d'escompte, j. août.	697 50			Compagnie parisienne du Gaz.	25			Vendée	300		
Crédit agricole, 200 f. p. j. juill.	385			Société Immobilière, j. janv.	310			Canal de Suez	538		
Crédit Foncier colonial, 250 fr.	335			C. gén. Transatlantique, j. juill.							
Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.	750										

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS GARE DE SAUMUR

(Service d'été, 1^{er} mai 1876)

Départs de Saumur vers Angers.		Départs de Saumur vers Tours.	
3 heures 8 minutes du matin, express-poste.	6 — 45 —	3 heures 26 minutes du matin, direct-midi.	8 — 30 —
9 — 1 —	1 — 37 —	9 — 41 —	12 — 38 —
1 — 37 —	7 — 17 —	10 — 14 —	4 — 14 —
7 — 17 —	10 — 37 —	10 — 38 —	10 — 38 —

Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 10 h. 18.

RETRAIT DE CAUTIONNEMENT.

M. JEAN CHEDEAU, ancien avoué à Saumur, ayant cessé ses fonctions et désirant retirer son cautionnement, fait la présente déclaration, conformément à la loi. (390)

RETRAIT DE CAUTIONNEMENT.

La succession de M. ROBERT-BOUARD CHEDEAU, ancien notaire à Saint-Clément-des-Levés, étant dans l'intention de retirer le cautionnement de M. Chedeau, fait la présente déclaration, conformément à la loi. (391)

Etude de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

A VENDRE
A L'AMIABLE,

LES IMMEUBLES

Ci-après désignés, Situés à Panvigne, commune de Villebernier, Appartenant à MM. Emile Libaud et Cosset-Libaud.

- 1^o Une maison, nommée la Grande-Ferme, au lieu de la Mesle, avec cours, puits et terres; le tout d'une contenance de 75 ares 88 centiares.
- 2^o Un morceau de terre et vigne, nommé les Eponces, contenant 2 hectares 97 ares 56 centiares.
- 3^o Un morceau de terre, nommé les Prés-de-Montsoreau, contenant 74 ares 42 centiares, n^o 69, section B du cadastre.
- 4^o Un pré, au même lieu, contenant 26 ares 62 centiares au cadastre, n^o 71, section B.

Total des contenance: 4 hectares 74 ares 28 centiares.

- 1^o Un morceau de terre, au lieu de la Maison-Neuve, connu sous le nom de Grande-Chaintre, contenant 1 hectare 77 ares 75 centiares.
- 2^o Quatre-vingt-dix-neuf ares 97 centiares de vigne, aux Gruais, longeant le cours d'eau.
- 3^o Un morceau de terre, planté d'osiers, nommé la Grande-Chaintre, contenant 1 hectare 11 ares 88 centiares.
- 4^o Un morceau de terre labourable, aux Prés-de-Montsoreau, contenant 34 ares, au cadastre n^o 81, section B.
- 5^o Un morceau de terre, nommé les Clares, contenant 11 ares, au cadastre n^o 1047, section B.
- 6^o Un morceau de terre labourable, aux Aulnaies, au cadastre n^o 804, section B, contenant 12 ares 60 centiares.

Total des contenance: 4 hectares 46 ares 90 centiares.

Facilités de paiement. S'adresser, pour tous renseignements et pour traiter, à M^e MÉHOUS, notaire à Saumur, rue Beaurepaire.

Etude de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

A VENDRE
A L'AMIABLE,

UNE MAISON

Située à Saumur, rue de Fenet, n^o 84, et rue des Trois-Marchands. S'adresser, pour tous renseignements et pour traiter: Soit à M^e MÉHOUS, notaire; Soit à M. DESVIGNES-DAUDET, fabricant de cordages, quai de Limoges, à Saumur. (443)

Etude de M^e ROBINEAU, notaire à Saumur.

ADJUDICATION

En l'étude de M^e ROBINEAU, notaire à Saumur, Le dimanche 24 septembre, à midi,

DES BIENS

Ci-après désignés.

- 1^o UNE MAISON, située à Saumur, rue Saint-Jean, n^o 33, nouvellement restaurée, occupée par M^{me} Moron, marchande de chaussures. Revenu annuel: 1,100 fr. Mise à prix: 15,000 fr.
- 2^o UNE MAISON, située à Saumur, rue Saint-Jean, n^o 31, occupée par M. Dron, teinturier. Revenu annuel: 500 fr. Mise à prix: 6,000 fr.
- 3^o UNE MAISON DE PRODUIT, située à Saumur, rue Basse-Saint-Pierre, n^o 16. Revenu annuel: 420 fr. Mise à prix: 3,500 fr.
- 4^o UN JARDIN, avec pavillon, réservoir, pièce d'eau, situé à Saumur, route de Saint-Lambert, joignant M. Milon. Mise à prix: 5,000 fr.

S'adresser à M^e ROBINEAU, notaire à Saumur. (448)

DEVANTURE
ESCALIER ET CROISÉES
A VENDRE

S'adresser à M. NORMANDINE, pharmacien, rue Saint-Jean. (423)

Etude de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

A VENDRE
A L'AMIABLE,

UNE PROPRIÉTÉ

Située au canton des Aubrières ou du Vau-Langlais, commune de Saint-Hilaire-Saint-Florent, comprenant: 1^o Maison d'habitation, pressoir; 2^o Et environ 55 ares de vigne et jardin. S'adresser, pour tous renseignements et pour traiter: Soit à M. VINSONNEAU-BESNARD, qui habite la propriété; Soit à M^e MÉHOUS, notaire.

COMMUNE DES ROSIERS.

CONSTRUCTION
D'UNE MAIRIE

Montant des travaux à exécuter: **66,150 francs.**

Le Maire de la commune des Rosiers, officier de la Légion d'Honneur, décoré de Juillet, prévient les entrepreneurs de travaux publics qu'il sera procédé, le dimanche 24 septembre courant, à la Mairie de cette commune, à midi, à l'adjudication des travaux à faire pour la construction d'une Mairie. Cette adjudication aura lieu au rabais, sur soumissions cachetées. L'évaluation des travaux est de 66,150 francs, compris les dépenses imprévues et les honoraires de l'architecte.

Les concurrents pourront prendre connaissance des plans, du devis et du cahier des charges, au secrétariat de la Mairie, jusqu'au samedi 23 courant. Mairie des Rosiers, le 1^{er} septembre 1876.

Le Maire, (440) E. TRESSÉ DE LA MOTTE.

A VENDRE
UN CHIEN DANOIS

Bien dressé. S'adresser au bureau du journal.

A LOUER

En totalité ou par parties, **VASTES CAVES** PROPRES AU COMMERCE DES VINS Situées à Saumur, rue des Basses-Perrières. S'adresser à M. PASQUIEN, pharmacien. (268)

A LOUER

Pour la Saint-Jean 1877, **UNE VASTE MAISON** PROPRE AU COMMERCE Située à Saumur, quai de l'École. Cour et remise. S'adresser à M. UNALSERRE, qui l'occupe. (353)

LA CHASSE

est expressément réservée sur la propriété de la **Bibardière**, communes d'Allonnes et de Vivy. (432)

ANCIENNE PHARMACIE PASQUIEN

20, rue du Marché-Noir, SAUMUR.

A. CLOSIER

Pharmacien-chimiste, successeur.

Comme par le passé, on trouvera à la pharmacie un grand assortiment de **bandages herniaires**, de **ceintures abdominales**, de **bas élastiques** pour diverses maladies. Ces articles étant une spécialité de la maison, sont de première qualité et à des prix très-modérés. Appareils spéciaux, confectionnés sur mesure.

RIELLANT

DENTISTE Rue de l'Hôtel-de-Ville, 11, à Saumur.

MARQUE TH.P. POUDRETTE & ENGRAIS

Seule marque vendue sur analyse et avec garantie. **TH. PILTER** 24, rue Alibert, 24, Paris. Exiger la marque de fabrique.

FABRIQUE DE TREILLAGES EN TOUS GENRES.

FANT

9, rue Saint-Nicolas, à Saumur.

Volières, Poulaillers, Faisanderies, Espaliers, Tambours à poissons, belles pour jardins, Entourages de tombes, Grillages pour vitraux d'églises, Cribles.

LA SITUATION

ET **FIGARO FINANCIER**
DEUX JOURNAUX POUR LE PRIX D'UN SEUL

Ensemble: 10 fr. par an; — 3 mois, 3 fr. Séparément: **Situation**, 8 fr. par an; — 3 mois, 2 fr. **Figaro**, 6 fr. par an; — 3 mois, 1 fr. 50.

Les deux journaux, paraissant, l'un le **Jedi**, l'autre le **Dimanche**, forment la publication la plus complète et la mieux renseignée. Les porteurs de titres, dans un temps où les meilleures valeurs atteintes, ont un intérêt pressant à être renseignés, presque au jour le jour, sur l'état du marché, les fluctuations des cours et l'imprévu des événements. Un seul numéro par semaine ne suffit plus.

Cette double publication répond aux besoins du public financier et lui offre deux journaux pour le prix d'un seul. Renseignements demandés envoyés sans frais. On s'abonne contre envoi de timbres-poste, à l'administration, Vivienne, PARIS.

Saumur, imprimerie de P. GODET.

Certifié par l'imprimeur soussigné.